

671. Mieux que n'importe quel autre rapport d'associations féminines ou de spécialistes en criminologie, le mémoire du Comité de détenues traduit bien leur opinion:

«Dans le passé, un bon nombre de besoins sont restés lettre morte. On nous servait comme prétexte le fait que notre nombre était restreint par rapport aux autres institutions fédérales; et que par conséquent, nos besoins n'étaient pas aussi pressants, que ceux des institutions plus importantes.

«Pour être plus précis, nous vous ferons remarquer que nous parlons d'argent. On nous répond: à cause du nombre de détenus, les pénitenciers pour hommes ont besoin de plus d'argent pour répondre aux besoins. Ce qui revient à dire que, parce que nous sommes en nombre inférieur, nous n'avons pas droit à l'argent dont nous avons besoin pour financer nos programmes, dont certains sont semblables à ceux des pénitenciers pour hommes.

«De plus, on doit également remarquer qu'en dépit du fait qu'on ne peut répondre à nos besoins, les femmes se sont accommodées le mieux possible des «moyens du bord». Elles ont fait preuve d'un sens aigu des responsabilités en faisant face à la situation par rapport aux autres pénitenciers à sécurité maximale du Canada. C'est un argument très positif en notre faveur dont on devrait tenir compte lorsque viendra le moment de passer en revue les besoins formulés par le Comité des détenues au nom de la population du pénitencier.

«Nous espérons que ces préoccupations feront l'objet d'un examen attentif, et qu'elles ne seront pas rejetées du fait qu'elles proviennent d'un groupe minoritaire dont les besoins ne peuvent se comparer à ceux des groupes plus importants. Ce groupe de détenues, qui a attendu longtemps et qui a été bafoué à maintes reprises, n'a jamais perdu son sang-froid, gardant toujours sa dignité en dépit de l'absence de réponse des autorités» (21:98-101).

672. En conclusion, nous citons le directeur Chinnery:

«Quelqu'un me citait l'autre jour une maxime qui traduit bien ma pensée: Il n'a rien de plus ingrate qu'un traitement juste des inégaux. Je partage entièrement cette idée» (21:119).

Recommandation 55

On devrait commencer immédiatement le «Phasing out» de la Prison des femmes. En attendant sa complète disparition, on devrait fournir dès maintenant des installations et des locaux pour loger le centre d'activités récréatives; en outre, le programme «Dynamique de la vie» doit être rétabli.

Comme substitut à la Prison des femmes, on devrait créer de petits établissements ou de petits groupes d'établissements qui ressembleraient à des chalets dans au moins trois régions du Canada; ces établissements pourraient offrir des programmes de préparation à la libération des détenues. On limiterait la présence des agents de sécurité aux secteurs périphériques de ces établissements ou aux seuls groupes qui ont besoin d'être surveillés étroitement, et ce, uniquement en cas de nécessité.

Si le nombre de détenues n'était pas suffisant pour justifier la création de centres communautaires de correction ou de centres de résidence communautaire, il faudrait trouver et mettre en oeuvre d'autres solutions de rechange pour loger les détenues dans la collectivité. Des résidences privées pourraient être